



LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24
(amiante)

Collectif: **Elimination Rapide de l'amiante Défense des Exposés aux Risques**

TEL 06 88 46 55 33

Mail : cerader24@wanadoo.fr

Dans ce numéro

Page 1: éditorial

Page 2: page CAVAM

Aide à nos amis de LIMOGES

Assemblée CAVAM (A)

Assemblée générale CAVAM

Page 3: Vous avez dit "politique"

Remerciements aux amis

SOTECH: dossiers déposes

Page 4: Film les sentinelles à voir

Eradiquer l'amiante à la

poudrerie de BERGERAC

PETITION : à signer et à nous retourner

Page 5: extraits du T.U. N° 5

Sur l'assemblée générale de la

CAVAM nationale !

**Non à
l'enfouissement
Oui à l'inertage**

**Et au pilote
à Bergerac**



Joindre : AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE ! et REVITALISATION D'UN SITE INDUSTRIEL !

Telle est l'ambition du projet « **d'éradication amiante** » soutenu depuis 4 ans par notre CERADER 24 à BERGERAC ! ... et aujourd'hui du collectif !

Telle est aussi l'ambition de la CAVAM avec son projet de création d'un « pôle public d'éradication de ce poison au plan national ».

Pour aller dans ce sens, il faut faire entendre au plus haut niveau de l'état le mot : **PEREQUATION !** C'est-à-dire que :

Les investissements liés à la destruction de ce poison ... **en milliards d'euros aujourd'hui** (plus de 20 Millions de tonnes à détruire) amélioreront la santé publique **en allégeant ainsi les dépenses de protection sociale pour demain !** L'HUMAIN a tout à y gagner !

UNE UNITE PILOTE A LA POWDRERIE DE BERGERAC

Pour passer du stade de « laboratoire » (validé par l'ADEME) au stade du « demi-grand » puis à la mise en œuvre industrielle le site de la poudrerie convient tout à fait, comme nous l'a dit le directeur de MANUCO :

« **il convenait que** : les compétences professionnelles existent sur la plate-forme.
- les besoins en acides ne posent pas de problèmes au contraire
- pour le pilote, les espaces nécessaires sont disponibles »

De plus, les liaisons à établir avec les ateliers SNCF, le rail, et le site de SAINT LAURENT DES HOMMES tombent à point nommé dans ce bassin d'emplois dégradé !

SEULE, LA DIRECTION D'EURENCO, propriétaire des terrains (**en fait, c'est l'état**) n'a pas encore répondu positivement sur la mise à disposition de ceux-ci vers l'entreprise qui attend d'urgence une réponse.

Cette activité complémentaire (et non de substitution) serait socialement utile (emplois créés) et économiquement valable pour l'ensemble du site (frais fixes plus répartis).

Alors **POURQUOI CE BLOCAGE !**

- le besoin d'informations techniques, vrai dans un premier temps, n'est plus de mise après la venue du chercheur et de l'entreprise à BERGERAC
- ou la position de la direction du groupe (**donc de l'état**) vis-à-vis du devenir de l'ensemble du site ?... en 2020 ?

Le collectif, créé pour soutenir cette réalisation s'est posé cette question et nous tenons à vous la poser ... en disant : **NOTRE PRESSION A TOUS PEUT FAIRE BASCULER LA REPOSE DU BON COTE !**

**DONNEZ LA SUITE QUI CONVIENT A LA REUNION PUBLIQUE
DU 3 MAI 2018 ...**

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PETITION !

LA PAGE DE LA CAVAM

Une aide au CERADER 87

Le 20 Mars dernier, nos amis du CERADER 87 ont tenu leur 8^{ème} assemblée générale. Ils avaient invité la CAVAM pour cette importante réunion et nous avons pu échanger sur la relance de leurs activités et parler des dossiers de maladies professionnelles avec notamment la question des expositions au trichloréthylène qui provoque des maladies recensées dans cette association.

Leur bureau a été élu à l'unanimité et leur volonté de mieux se faire connaître sur le département affirmée. Nous avons promis de les aider !



Une partie du nouveau bureau : à gauche Jean Claude le président, à ses côtés le secrétaire, à droite le trésorier et en arrière-plan un membre du bureau axé sur la prévention

ASSEMBLEE REGIONALE CAVAM (A)

Elle s'est tenue à MIMIZAN (40) accueillie de très bonne façon par l'association des « amiantés de MIMIZAN » le **1^{er} mars 2018**.

A l'exception du CERADER 87 (LIMOGES) en pleine préparation d'A.G. toutes les associations de la CAVAM (A) étaient présentes.



Jean Marc et Maurice participaient à cette assemblée avec Jacques, Christiane et René

Une « feuille de route pour nos activités » et la volonté de rassembler toutes les victimes pour « agir de façon visible » pour défendre les victimes et en finir avec ces poisons de cancérogènes ... ont été les principaux axes de la discussion.

Dès le 5 avril, une formation « dossiers » regroupant 14 amis a été réalisée. Un appel à participer aux actions en cours **sur la base de nos revendications** a été adopté.

ASSEMBLEE GENERALE CAVAM MOTION VERS LE GOUVERNEMENT !

En finir avec l'amiante (et les autres cancérogènes) est une priorité nationale de santé publique ! C'est pourquoi, la 1^{ère} A.G. de la CAVAM des 26 et 27 mars s'est, une fois encore adressée à plusieurs ministres à ce propos. (extraits)

.... Malgré l'interdiction de fabrication et de commercialisation de l'amiante depuis 1997, la législation actuelle laisse courir un grand risque à toute la population. Les risques de contamination professionnelle ou environnementale, consécutive à l'inhalation ou à l'enfouissement des déchets sont très prégnants.....

- ... 90% des bâtiments construits avant l'interdiction contiennent de l'amiante (HLM, Hôpitaux, Etablissements scolaires, bâtiments administratifs recevant du public, bâtiments industriels. habitations.)

Seulement 2% des déchets d'amiante sont traités annuellement,

Nous pensons que les premières initiatives à prendre dans les meilleurs délais sont :

De modifier la réglementation actuelle : Proscrire l'enfouissement ...

- Mettre en œuvre, une cartographie des sites amiantés recevant du public
- Informer davantage la population des dangers et du risque amiante

Mais aussi, les associations de la CAVAM revendiquent la création d'un Pôle Public de l'Eradication de l'amiante, permettant de réguler les opérations de désamiantage afin qu'elles ne soient plus soumises aux lois du marché ou a des objectifs de rentabilité.

Cette requête salutaire pour tous, et novatrice s'inscrit dans une vision globale d'un développement :

- Economique, porteur de croissance industrielle, de création d'emplois qualifiés, avec une recherche de mutualisation des coûts, et des moyens,
- Ecologique et respectueux de l'environnement,
- Animé d'une politique sanitaire, axée sur la sauvegarde de la santé de tous les citoyens

Le texte intégral peut être lu sur le blog CAVAM

TENIR COMPTE DE VOS REMARQUES :

A l'assemblée générale 2018, 2 ou 3 amis nous ont fait remarquer que le rapport d'orientation proposé présentait un caractère plus « **POLITIQUE** » que les autres années. Et nous avons discuté au C.A. du 5 mars de ces remarques **que nous ne laissons jamais de côté** ... une démarche simple nous est venue : consulter nos écrits des années précédentes et, que ce soit avec les équipes gouvernementales de CHIRAC, SARKOZY, HOLLANDE, MACRON nos propos étaient de même nature, forcément plus marqués avec MACRON à cause de l'ampleur de la casse sociale organisée. (Nos écrits d'A.G. depuis 2004 sont à la disposition de tous).

OUI, à partir du moment où nous défendons les droits des victimes et revendiquons des améliorations donc **du social et de l'humain**, nous faisons de la « **POLITIQUE** » **et nous le revendiquons**.

En fait nous allons sur le terrain politique combattre les dirigeants politiques actuels puisque ce sont eux qui attaquent les droits des salariés, des malades et des victimes en promulguant des lois, des décrets, voire des ordonnances qui ne servent que leurs propres intérêts.

D'ailleurs, le dernier bulletin du lien (N° 77) apporte la preuve que nous allons vers tous ceux qui veulent nous entendre ... à conditions qu'ils nous ouvrent leurs portes.

Alors, si ce n'est pas dans le texte ; où pouvait être le problème conduisant à ces remarques ? Avançons une possibilité : le fait que « le power point » ait montré des images « choc » pouvant donner à réflexion ... comme quoi **l'image** aurait un impact sur la perception des problèmes ?... (Et pourtant elle est partie de la réalité actuelle !) Tiens, on croirait parler de la télé !!

Que les amis qui ont posé ces questions se rassurent et nous disent si ce point pourrait expliquer leur ressenti ? Car, lecture faite des anciens rapports d'orientation des A.G. nos doléances restent dans le même cadre et **nos appréciations ne sont faites qu'à partir de ce que nos amis posent comme questions et tout sujet d'actualité est apprécié à partir de ce qu'il apporte comme réponse positive aux besoins collectifs et individuels (ou mauvais coup contre vos droits conquis)**.

Comme nous le rappelons à chaque assemblée « pour nous l'humain est et restera notre priorité.

Un petit complément : A propos des appuis à notre action sur le pôle public d'éradication de l'amiante et du « pilote » sur BERGERAC, nous avons le soutien : De Mrs AUZOU, CATHUS, DELMARES, DELPON, GARRIGUE, PEIRO, ROUSSET, RUET, ZACCARON, ... etc
Du conseil départemental (unanime), de conseils municipaux ... etc

ACTIONS : A VOS AGENDAS !

Pensez à vous inscrire sans attendre **le coup de fil de Marc** : appelez-le, **(ce sera une aide pour lui)** au 05 53 74 12 03

17 MAI 2018 : action à la cour d'appel de TOULOUSE pour 2 dossiers (LESCAUT) qui reviennent en cour d'appel de renvoi ... **départ du car de PIQUECAILLOUX à 6h00** pour une audience à **10h30**

ECRIVEZ NOUS, POSEZ VOS QUESTIONS

François :

Tu nous écris : « Veuillez trouver ci-joint un chèque pour votre association CERADER 24, en remerciement de tous les conseils et aides que vous m'avez apportés, afin de déposer correctement mon dossier de maladie professionnelle provoqué par l'amiante qui a été reconnu par la CPAM. Ces remerciements s'adressent à toute l'équipe de bénévoles. »

Merci François :

Ce soutien que tu nous apportes montre les efforts que nous apportons à la bonne préparation des dossiers. C'est vrai que nos amis (es) y mettent toute leur attention avec, en appui, le cabinet d'avocats (Elisabeth pour nous). **Quand on pratique ainsi dès le début, bien des complications sont évitées et c'est pourquoi nous conseillons aux victimes de venir nous voir avant d'engager quelque procédure que ce soit.** Merci aussi pour ton geste envers l'association.

ENCORE UNE AUDIENCE REPORTEE !

Les employeurs continuent leurs opérations visant à retarder les procédures et ainsi, l'audience **du 26 avril** a été reportée parce que le patron a décidé de changer d'avocat « à la dernière minute ». Le report est forcément accepté par le tribunal ... quand en finira-t-on avec de telles manœuvres de bas étage ? en attendant les victimes trinquent !

Et notre amie devra attendre le 27 septembre pour que son dossier soit à nouveau appelé ! **NORMAL ?**

SOTECH : les dossiers de nos amis sont maintenant déposés au tribunal administratif ! Evoqués lors de l'A.G. du CERADER 29 (pont de Buis) avec l'avocat du cabinet, ils peuvent permettre des résultats intéressants ! A suivre donc !

ACCES au site CERADER : moteur de recherche puis frapper **site CERADER et c'est tout !**

